

222C0648
FR0000120222-FS0194

18 mars 2022

Déclaration de franchissement de seuil (article 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELÉ QUE LA PRÉSENTE DECLARATION EST ÉTABLIE SOUS LA RESPONSABILITÉ DU DECLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VÉRIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUÉES.

CNP ASSURANCES

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 18 mars 2022, la Caisse des dépôts et consignations (CDC) (56 rue de Lille, 75007 Paris) a déclaré avoir franchi indirectement en hausse, le 16 mars 2022, le seuil de 90% des droits de vote de la société CNP ASSURANCES et détenir indirectement, par l'intermédiaire de La Banque Postale, 585 329 268 actions CNP ASSURANCES représentant 1 004 282 029 droits de vote, soit 85,25% du capital et 90,76% des droits de vote de cette société¹.

Ce franchissement de seuil résulte de l'acquisition hors marché par La Banque Postale² de 43 249 343 actions CNP au prix de l'offre publique initiée par cette dernière. La Banque Postale a, à cette occasion, franchi directement en hausse le même seuil que la CDC.

¹ Sur la base d'un capital composé de 686 618 477 actions représentant 1 106 506 905 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

² Cf. D&I 222C0634 du 17 mars 2022.